

BERTHERAT ALEXIE

Psychologue clinicienne et de la santé

Spécialisée dans les troubles neuro-développementaux et la prévention des inadaptations

M2 professionnel à l'université Toulouse 2 le Mirail sous la direction du Pr Bernadette Rogé

07 87 02 98 22

alexiebertherat@voila.fr

Psychologue installée en libéral, je suis formée aux méthodes PECS, ABA, TEACCH et Makaton ; je suis spécialisée dans les troubles du spectre autistique avec ou sans retard mental associé.

Je vous propose :

- ❖ *Des évaluations adaptées au(x) trouble(s) de votre enfant.*
- ❖ *L'élaboration de programmes éducatifs individualisés.*
- ❖ *Des séances psycho-éducatives individuelles et/ou en groupe/binôme.*
- ❖ *Des programmes axés sur l'autonomie personnelle et domestique au sein du domicile.*
- ❖ *Des guidances parentales : accueil, accompagnement, partenariat avec les familles.*
- ❖ *Des aménagements et outils concrets et spécialisés.*
- ❖ *Des supervisions et formations des intervenants travaillant avec votre enfant.*
- ❖ *Un partenariat interprofessionnel et pluridisciplinaire.*

Quelles sont ces méthodes ?

Les modes de communications alternatifs et/ou augmentatifs.

- Le PECS.

Le PECS est un outil de communication permettant à la personne d'exprimer ses besoins et ses envies. Il est constitué par un ensemble d'images représentant un mot ou une action sous forme d'un dessin réaliste, d'une photo, ou sous la forme de pictogrammes explicites. Il présente l'avantage d'être transportable, facile à utiliser, compréhensible par tous et donc généralisable. La pertinence des images fait que la communication est rapide et claire.

L'apprentissage se fait en 6 phases en respectant le rythme de son utilisateur. Il pallie à deux aspects du déficit de l'autisme : la communication et les relations sociales. Il donne des stratégies de

communication fonctionnelles utiles à l'enfant ayant un déficit de communication et permet, chez certains enfants, l'émergence de la parole.

Ce support permet une compréhension par l'ensemble des individus en contact avec l'enfant, il est nécessaire néanmoins de faire suivre le classeur dans chacun de ses déplacements.

➤ Le Makaton.

Il s'agit d'un outil multimodal d'aide à la communication et au langage. Il contient des supports variés de communication de type visuel, images, pictogrammes, symboles mais aussi de type gestuel (mimique, gestes symboliques, langue des signes) et verbal. Il offre une représentation visuelle du langage, qui améliore la compréhension et facilite l'expression.

Plus couramment utilisé comme mode de communications par gestes seulement le Makaton est un outil facile à utiliser, il nécessite néanmoins une bonne connaissance des gestes par l'entourage de la personne et une constante attention quand à la bonne réalisation de ces derniers.

Les méthodes de prises en charges spécialisées.

➤ L'ABA.

L'ABA (Applied Behavior Analysis: Analyse Appliquée du Comportement) est une méthode basée sur l'analyse comportementale et une prise en charge selon des modalités spécifiques (renforcements, estompage etc.) afin de permettre à la personne de mettre en place des comportements plus adaptés à son environnement.

➤ TEACCH.

L'approche TEACCH (Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped CHildren), consiste en une prise en charge globale adaptée aux personnes souffrant de troubles autistiques ou de troubles de la communication. Elle met l'accent sur la structuration visuelle de l'espace, du temps, et de la tâche à accomplir.

L'objectif majeur de ces approches est l'amélioration de l'autonomie de la personne en généralisant les comportements appropriés tout en supprimant progressivement les troubles.

Chaque programme éducatif est individualisé et se base sur la personnalité de l'enfant, sur ses compétences, sur ses difficultés et sur les attentes de son entourage. Il s'inscrit directement au sein du projet de prise en charge mis en œuvre dans ce contexte.

Les recherches concernant l'intervention précoce et intensive montrent que la trajectoire développementale des personnes atteintes d'autisme peut être modifiée. Ce type de prises en charges a pour effet d'améliorer le fonctionnement cognitif, émotionnel et social de celles-ci.

Parmi les progrès constatés chez ces personnes ayant bénéficiées d'une telle intervention, une amélioration des capacités de communication fonctionnelle a également été constatée.

Comment se définit mon intervention ?

Ma pratique auprès des personnes :

➤ **L'évaluation**

L'évaluation de la personne avec autisme est une part intégrante de la prise en charge en ce qu'elle permet de préciser les compétences et difficultés de celle-ci et offre un outil standardisé de mesure pour les différents professionnels.

L'évaluation psychométrique est en général réalisée à l'aide d'instruments standardisés spécifiques ou non à l'évaluation des personnes avec autisme.

Lorsque cela est possible, les échelles de Weschler (WPPSI, WISC, WAIS) sont privilégiées. Néanmoins des échelles plus spécialisées peuvent être proposées par la psychologue afin de mieux tenir compte des difficultés et compétences de la personne évaluée.

Les résultats des évaluations permettront à la psychologue d'élaborer des axes globaux définissant le projet personnel de prise en charge propre à chaque personne accueillie.

➤ **Le suivi :**

- L'élaboration des projets personnalisés de prise en charge et des programmes éducatifs individualisés (PEI).

Dans ce projet personnalisé, le programme éducatif individualisé fixe des objectifs de travail à court terme dans tous les domaines de développement afin de faire progresser la personne.

Il s'appuie sur ses points forts et compétences émergentes tout en visant à diminuer les comportements problématiques. Il fixe également en termes précis les moyens pour atteindre ces objectifs (type d'aide apporté, matériel à utiliser, type de consignes à formuler etc.) afin de permettre aux intervenants de mener à bien leur séance.

Dans le cadre de séances réalisées par les parents il servira aussi de support concret et pratique.

Le but de ce programme est d'amener la personne à acquérir une autonomie aussi large que possible tout en respectant ses capacités.

- Le réajustement des programmes éducatifs :

Les programmes sont réajustés afin de maintenir un niveau d'objectif correspondant à la personne et ce, tant concernant son apprentissage et ses émergences que ses difficultés.

Dans le cadre de prise en charge individuelle, chaque enfant possède un cahier sur lequel la psychologue note ce qui est travaillé, comment cela a été travaillé et les performances et difficultés de celui-ci sur ces supports. Dans le cadre de prise en charge en groupe les objectifs de travail sont précisés dans la feuille de groupe et coté à chaque séance.

Grâce à ces outils la psychologue a accès à un suivi continu de l'enfant. Lorsque l'un des objectifs à court terme est atteint, il est remplacé par l'objectif suivant, toujours dans la logique des objectifs établis au sein du projet.

Les données qualitatives permettent également à la psychologue de réfléchir à :

- Des solutions à apporter en cas de problème.
 - Des aménagements spécifiques pour mieux aider la personne dans la réalisation de sa tâche
 - Des stratégies à mettre en place afin que celui-ci progresse mieux.
- La collaboration interprofessionnelle.

La psychologue établit et maintient le lien entre les différents professionnels intervenants auprès de la personne dont elle a le suivi : orthophoniste, psychomotricien, pédopsychiatre, éducateur, professeur des écoles, psychologue scolaire, intervenants à domicile etc.

Elle développe un partenariat important sur le plan scolaire avec l'équipe enseignante, auprès des professionnels libéraux (orthophonistes, psychomotriciennes, intervenants à domicile...) mais aussi auprès des structures d'accueil (centre de loisirs, IME, IMPRO, FAM etc.).

Ces réunions interprofessionnelles sont autant d'occasion de se rendre compte des progrès et des besoins de la personne par rapport au programme éducatif individualisé et d'y apporter des modifications si cela est nécessaire.

Ces réunions permettent par ailleurs un accompagnement et une cohérence dans le suivi. Elles permettent d'aborder et d'apporter des réponses entre les différents professionnels.

La psychologue peut également proposer de mettre en place un travail de supervision des différents intervenants travaillant auprès de la personne dont elle a le suivi.

- La prise en charge psycho-éducative de la personne.

La prise en charge de la personne se définit en deux temps distincts mais logiquement imbriqués. Sur le court terme elle se définit selon des axes de travail précis inscrits dans le programme éducatif individualisé. Elle vise à atteindre des objectifs plus globaux s'inscrivant dans le projet personnalisé de prise en charge.

Selon ce projet de prise en charge, elles peuvent être faites dans différents lieux : cabinet, domicile et autres lieux d'accueil.

Au cabinet.

La prise en charge individuelle :

La prise en charge individuelle se base sur les évaluations précédemment définies et l'élaboration d'un programme éducatif individualisé. Sa durée sera définie par la psychologue en fonction de ces éléments et selon les capacités attentionnelles de la personne.

La prise en charge en groupe :

Une prise en charge en groupe ou en binôme pourra être proposée aux personnes ayant en émergence ou en acquis les prés-requis nécessaires à ce type de prise en charge : rester assis, attendre etc.

Elle visera le développement des compétences individuelles de l'enfant dans un contexte de socialisation. S'axant autour d'objectifs précis variables selon le groupe, ce type de prise en charge

pourra permettre à l'enfant d'acquérir une autonomie de travail et des capacités d'adaptation dans un contexte de collectivité.

Au domicile.

L'autonomie personnelle.

Un projet personnalisé de prise en charge peut être défini à la maison afin de développer les capacités d'autonomie personnelles de l'enfant.

Ce projet, soutenu par la psychologue, permet à la famille d'avoir des supports théoriques et pratiques (planning, grilles d'actions etc.) pour faciliter les apprentissages dans de nombreuses actions du quotidien.

Le travail de l'autonomie autour de la toilette (douche, brossage de dents), de l'acquisition ou le maintien de la propreté, de la prise des repas, de l'habillage etc., est un élément important dans la prise charge de l'enfant.

L'autonomie domestique : les ateliers fonctionnels.

La mise en place des ateliers fonctionnels permet quant à elle de rendre l'enfant plus autonome au sein de son domicile.

Ils permettent à la personne d'occuper son temps libre de manière fonctionnelle : ranger, étendre le linge, faire les courses, mettre la table, se faire à manger etc.

Ils offrent également à la personne une capacité d'action sur son quotidien tout en lui permettant de mieux le comprendre avec des apprentissages en contexte, plus concrets et ludiques.

Ma pratique auprès des familles et des tuteurs légaux :

➤ Accueil : entretiens et formations.

Lors d'un premier accueil de l'enfant au cabinet, sa famille et lui sont reçus par la psychologue en deux temps distincts : un entretien initial avec les parents permettant de prendre connaissance des éléments importants pour la mise en place du suivi et une première séance avec l'enfant afin de définir les compétences, les besoins de celui-ci et d'observer son comportement. Ces éléments contribueront à définir le projet personnel de prise en charge.

➤ Accompagnement : guidance parentale.

La guidance parentale s'inscrit dans une volonté de soutien aux familles afin de les aider à mieux comprendre le fonctionnement de leur enfant, de les accompagner dans leurs difficultés du quotidien, face aux troubles de leur enfant et d'apporter des outils et conseils pratiques pour améliorer celui-ci.

Dans le cadre de travail à table ou de la mise en place d'ateliers fonctionnels avec les parents, ce temps de guidance pourra par ailleurs correspondre à un temps de supervision et de discussion sur le déroulement des séances, des difficultés et questionnements qu'elles soulèvent.

Dans le cadre d'un travail plus comportemental (gestion et travail sur la diminution des troubles du comportement) auprès de leur enfant, la psychologue proposera des éléments concrets à mettre en œuvre au sein du domicile.

➤ **Partenariat.**

Il s'axera autour de retours : à chaque fin de séance un temps privilégié est aménagé par la psychologue afin de faire part des objectifs travaillés durant la séance, du matériel utilisé et des performances (comportements, difficultés, réussites) de l'enfant.

Ce partenariat s'inscrira dans des réunions mensuelles ou bimensuelles avec les parents afin de faire le point sur les aptitudes de l'enfant et sur l'évolution de sa prise en charge. Ces derniers pourront être décidés suite à une réévaluation du programme, de nouvelles données cliniques (passation de tests, médication etc.) ou simplement pour soutenir le suivi.

Ces deux temps sont primordiaux puisqu'ils génèrent un temps de discussion et de réflexion sur le projet de prise en charge de l'enfant et permettent d'être toujours au plus près de la réalité, de ses difficultés et progrès.

Charte de fonctionnement : financement, conditions générales.